



LOIRE FOREZ FOOTBALL

CHARTRE OFFICIELLE DE L'ÉDUCATEUR

SAISON 2026 / 2027

DOCUMENT OFFICIEL DU CLUB

Cadre de référence de l'engagement des éducateurs

PRÉAMBULE

Être éducateur chez Loire Forez Football représente une responsabilité importante.

L'éducateur est un référent sportif, éducatif et humain. Par son comportement, son attitude et ses paroles, il représente le club auprès des joueurs, des familles, des arbitres, des adversaires, des dirigeants et de l'ensemble des acteurs du football.

La présente charte définit les engagements et les règles de conduite que chaque éducateur de Loire Forez Football s'engage à respecter.

Elle a pour objectif de garantir à tous les licenciés un environnement respectueux, éducatif, sécurisé, bienveillant et propice à la pratique du football.

ARTICLE 1 — LES VALEURS DE LOIRE FOREZ FOOTBALL

L'éducateur s'engage à défendre et transmettre les valeurs du club :

- Respect
- Plaisir
- Fair-play
- Solidarité
- Engagement
- Esprit d'équipe
- Respect des règles
- Progression et formation

L'éducateur doit être un **exemple pour les joueurs** et adopter, en toutes circonstances, une attitude conforme aux valeurs de Loire Forez Football.

ARTICLE 2 — RESPECT DES JOUEURS

L'éducateur s'engage à :

- Respecter chaque joueur, quel que soit son âge ou son niveau sportif.
- Traiter chaque joueur avec équité et bienveillance.
- Encourager les efforts et la progression.
- Valoriser les réussites.
- Utiliser les erreurs comme des occasions d'apprentissage.
- Ne jamais humilier, ridiculiser ou rabaisser un joueur.
- Ne tenir aucun propos insultant, discriminatoire ou dévalorisant.
- Adapter son langage et ses exigences à l'âge des joueurs.
- Favoriser la confiance, l'autonomie et l'esprit collectif.

Aucun résultat sportif ne justifie un comportement irrespectueux envers un joueur.

ARTICLE 3 — LE RÔLE ÉDUCATIF ET SPORTIF

L'éducateur a pour mission de contribuer au développement du joueur sur les plans :

Technique • Tactique • Physique • Mental • Collectif • Humain

Il doit préparer des séances adaptées à l'âge et au niveau des joueurs et favoriser leur progression.

L'éducateur doit garder à l'esprit que le football est également une école de la vie.

La compétition et le résultat font partie de la pratique sportive, mais ils ne doivent jamais prendre le dessus sur la formation, le plaisir de jouer et l'épanouissement du joueur.

ARTICLE 4 — PONCTUALITÉ, ASSIDUITÉ ET PRÉPARATION

L'éducateur s'engage à :

- Respecter la fiche procédure des entraînements
- Prévenir suffisamment tôt en cas d'absence ou d'empêchement.
- Préparer ses séances.
- Préparer les rencontres et déplacements.
- Veiller à disposer du matériel nécessaire.
- Participer, dans la mesure du possible, aux réunions et formations proposées par le club.

L'éducateur doit faire preuve de **sérieux et de régularité** dans l'exercice de sa mission.

ARTICLE 5 — EXEMPLARITÉ

L'éducateur représente le Groupement Loire Forez Football à chaque entraînement, match, déplacement ou manifestation du club.

Il s'engage à :

- Garder son calme dans les situations difficiles.
- Maîtriser ses émotions.
- Utiliser un langage correct et respectueux.
- Respecter les installations et le matériel.
- Ne pas provoquer les adversaires.
- Ne pas adopter de comportement violent ou agressif.
- Donner une image positive du club.

L'éducateur doit demander aux joueurs uniquement les comportements qu'il est lui-même capable de respecter.

ARTICLE 6 — RESPECT DE L'ARBITRAGE

L'éducateur doit transmettre aux joueurs une véritable culture du respect et du fair-play.

Il s'engage à :

- Respecter les arbitres et leurs décisions.
- Ne pas contester agressivement une décision.
- Ne pas insulter ou menacer un arbitre.
- Ne pas encourager les joueurs à tricher.
- Apprendre aux joueurs à accepter les décisions arbitrales.
- Montrer l'exemple en cas de désaccord.

On peut ne pas être d'accord avec une décision sans manquer de respect à celui qui la prend.

ARTICLE 7 — RESPECT DES ADVERSAIRES

L'éducateur doit respecter les joueurs, éducateurs, dirigeants et accompagnateurs des équipes adverses.

Il s'engage à :

- Ne jamais provoquer l'adversaire.
- Refuser toute forme de tricherie ou de comportement antisportif.
- Féliciter les adversaires après les rencontres.
- Accepter la victoire avec humilité.
- Accepter la défaite avec dignité.
- Encourager les joueurs à respecter leurs adversaires.

Gagner est un objectif sportif. Respecter les autres est une obligation.

ARTICLE 8 — SÉCURITÉ ET PROTECTION DES JOUEURS

La sécurité physique et morale des licenciés constitue une **priorité absolue**.

L'éducateur s'engage à :

- Vérifier que les conditions d'entraînement sont adaptées.
- Utiliser correctement le matériel.
- Respecter les consignes et procédures du club.
- Signaler rapidement toute situation préoccupante aux responsables du club.
- Ne jamais banaliser une situation de violence, de harcèlement ou d'intimidation.
- Adopter une attitude et un langage adaptés à l'âge des joueurs.

Tout comportement susceptible de mettre volontairement un joueur en danger est incompatible avec la fonction d'éducateur.

ARTICLE 9 — RELATION AVEC LES PARENTS

Les parents sont des partenaires essentiels dans l'accompagnement des jeunes joueurs.

L'éducateur s'engage à :

- Communiquer avec respect et courtoisie.
- Donner les informations nécessaires concernant les entraînements, matchs et déplacements.
- Répondre de manière calme et professionnelle aux questions.
- Ne pas régler un conflit devant les joueurs.
- Ne pas entrer dans une confrontation avec un parent.
- Orienter les situations conflictuelles vers les responsables du club lorsque cela est nécessaire.

Les choix sportifs relèvent de la responsabilité de l'encadrement sportif.

ARTICLE 10 — ESPRIT CLUB ET TRAVAIL EN ÉQUIPE

L'éducateur fait partie intégrante du projet de Loire Forez Football.

Il s'engage à :

- Respecter les orientations sportives et éducatives du club.
- Collaborer avec les autres éducateurs.
- Favoriser les échanges entre catégories.
- Participer à la vie du club.
- Faire remonter les difficultés rencontrées aux responsables concernés.
- Respecter les décisions prises par les instances du club.
- Ne pas dénigrer publiquement le club, ses dirigeants, ses éducateurs ou ses licenciés.

L'intérêt collectif de Loire Forez Football doit primer sur les intérêts personnels.

ARTICLE 11 — COMMUNICATION ET RÉSEAUX SOCIAUX

L'éducateur doit adopter une attitude responsable dans toutes ses communications.

Il s'engage à :

- Respecter la confidentialité des informations concernant les joueurs et leurs familles.
- Ne pas utiliser les réseaux sociaux pour régler un conflit.
- Ne pas publier de contenu portant atteinte à l'image du club.
- Respecter les règles du club concernant les photographies et vidéos des licenciés.
- Ne pas tenir publiquement de propos insultants, discriminatoires ou dénigrants envers un licencié, un parent, un arbitre, un adversaire, un dirigeant ou le club.

ARTICLE 12 — COMPORTEMENTS INTERDITS

Sont notamment incompatibles avec la fonction d'éducateur :

- Les violences physiques.
- Les menaces.
- Les insultes.
- Les humiliations.
- Les propos discriminatoires.
- Le harcèlement ou l'intimidation.
- Les comportements mettant volontairement un joueur en danger.
- L'incitation à la violence ou à la tricherie.
- Les comportements portant gravement atteinte à l'image du club.
- Tout comportement contraire aux règles de protection et de sécurité des jeunes licenciés.

ARTICLE 13 — SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT

Tout manquement à la présente charte pourra faire l'objet d'une mesure adaptée à la gravité, à la fréquence et aux circonstances des faits.

NIVEAU 1 — RAPPEL À L'ORDRE

Pour un manquement ponctuel :

- Rappel oral des règles.
- Échange avec le responsable de catégorie ou le responsable sportif.
- Demande de correction immédiate du comportement.

NIVEAU 2 — AVERTISSEMENT

En cas de répétition ou de manquement plus important :

- Avertissement écrit.
- Entretien avec le responsable sportif ou un membre de la direction du club.
- Mise en place, si nécessaire, d'objectifs de comportement.

NIVEAU 3 — MISE À L'ÉCART TEMPORAIRE

En cas de comportement répété ou incompatible avec les valeurs du club :

- Suspension temporaire de la fonction d'éducateur.
- Interdiction temporaire d'encadrer les entraînements ou les matchs.
- Entretien préalable à une éventuelle reprise.

NIVEAU 4 — RETRAIT DE LA FONCTION D'ÉDUCATEUR

Pour des faits graves ou des manquements répétés malgré les avertissements :

- Retrait de la fonction d'éducateur.
- Fin de la mission d'encadrement de l'équipe concernée.
- Toute mesure complémentaire prévue par les règles applicables au club.

MESURE IMMÉDIATE

Selon la gravité des faits, une mise à l'écart immédiate peut être décidée lorsqu'elle est nécessaire pour assurer la sécurité ou la protection d'un licencié ou d'une autre personne.

Toute sanction doit être proportionnée, justifiée et expliquée, dans le respect des règles applicables au club.

ARTICLE 14 — ENGAGEMENT DE L'ÉDUCATEUR

En signant la présente charte, je reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'ensemble des articles.
- Comprendre les responsabilités liées à ma fonction d'éducateur.
- M'engager à respecter les valeurs de Loire Forez Football.
- M'engager à adopter un comportement exemplaire.
- M'engager à respecter les joueurs, parents, arbitres, adversaires, dirigeants et bénévoles.
- M'engager à contribuer à l'image positive et au bon fonctionnement du club.
- Accepter qu'un manquement à cette charte puisse entraîner une mesure adaptée à la situation.

Je comprends que ma fonction d'éducateur implique une responsabilité particulière et que je représente **Loire Forez Football** lors des entraînements, matchs, déplacements et manifestations du club.

ENGAGEMENT ET SIGNATURES

L'ÉDUCATEUR

Nom et prénom :

.....

Catégorie / Équipe :

.....

Date :

.....

MENTION MANUSCRITE

« LU ET APPROUVÉ »

Signature de l'éducateur :

.....

La présente charte constitue le cadre de référence de l'engagement des éducateurs de Loire Forez Football.

